



Bruxelles, le 8 mars 2007
OIB.2/RL/nc - 2227

NOTE DE DOSSIER

Objet: Conclusions opérationnelles de la réunion du groupe de suivi du 12 janvier 2007

Présents: SCIC: MM. R. Rodriguez, P. Hennebert, Mme F. Bodenez ADMIN/CLP: Mmes V. Lipton, D.Mormile. M. G. Adurno ADMIN/DS/6: M. A.Calvo OIB: MM.F. Tschismarov, F. Demuylder, J. Cnockaert, L. Buccellati, P-O Bindels, R. Lanneau

1. SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

1.1. Extincteurs

ADMIN/DS/6 procédera au remplacement de deux extincteurs CO2.

1.2. Nettoyage toilettes

OIB.7 confirme qu'une équipe mobile sera réservée exclusivement pour le nettoyage des toilettes entre 10:00 et 17:00, et ceci à partir du 15 janvier 2007.

1.3. Tableaux électriques

OIB.2 confirme que toutes les remarques ont été levées, à l'exception du remplacement de batteries qui est prévu pour le mois d'avril 2007 (sous réserve du respect par le fournisseur des délais de livraison).

1.4. Faux-plafonds

OIB.2 confirme que les faux-plafonds métalliques dans les salles de réunion et les cabines ont été vérifiés. Bien que cela ne soit pas prévu dans le plan d'actions, les faux-plafonds dans les couloirs devant les cabines seront remplacés par des dalles en matière minérale suivant un calendrier de fermeture des salles à convenir avec le SCIC.

1.5. Portes coupe-feu

Toutes les remarques ont été levées. A la demande du SCIC, l'OIB.2 a lancé la commande pour équiper ces portes d'un système de fermeture automatique. Le calendrier d'installation est à convenir avec le SCIC.

1.6. Distribution d'eau

Le SCIC confirme que, pour les interprètes, des bulles à eau seront installées dans les couloirs devant les cabines (sur budget SCIC). Il reste à préciser si des gobelets seront également disponibles.

Pour la distribution d'eau dans les salles, l'OIB.7 examinera avec le SCIC les options suivantes:

- Distribution d'eau du robinet moyennant des carafes avec couvercle;
- Commande par l'organisateur de la réunion de bouteilles d'eau via Eurest (sur budget de l'organisateur);
- Installation de bulles d'eau sur un budget à identifier encore. Les aspects environnementaux liés à l'utilisation des gobelets devront être examinés également.

1.7. Capacité des salles

Le nombre de participants maximal par salle est déjà affiché. L'OIB.7 fera produire un prototype de pictogramme plus grand et examinera où les installer d'une manière plus visible.

1.8. Organisation de buffets

L'OIB.6 a adapté la procédure pour l'organisation de buffets et attend les données de l'ADMIN/DS/6 quant au nombre maximum des participants aux prestations banqueting par étage au bâtiment CCAB.

1.9. Protection du personnel d'accueil

L'OIB.2 a mis en place un dispositif provisoire. Il est demandé d'installer ce même type de dispositif provisoire du côté arrière des escalators.

1.10. Nettoyage des écouteurs

Le SCIC fera des propositions.

1.11. Remplacement revêtement de sol et travaux de peinture

L'OIB.2 confirme que la procédure de signature du contrat est en cours (signature prévue pour fin janvier 2007).

Une description des travaux et les fiches techniques des produits utilisés seront distribués lors de la prochaine réunion du Comité de Suivi. Ces fiches seront envoyées à l'ADMIN/DS/6 et le Service Médical pour approbation dès que le choix définitif (couleurs, dessins) aura été arrêté.

2. AUTRES POINTS DE DISCUSSION

2.1. Coordinateur de sécurité

L'ADMIN/DS/6 confirme que le coordinateur de sécurité suit les travaux actuellement en cours au CCAB et impose des mesures correctives dès le constat de non-conformité. (Des travaux de soudure ont été suspendus début janvier suite au non-respect par l'entreprise des conditions imposées par le "permis de feu". Après correction de ceci, les travaux se sont poursuivis). En cas de constat de problèmes de sécurité, le numéro 22222 doit être contacté et un conseiller en prévention sera envoyé sur place.

2.2. Respect du nombre de participants par salle

L'ADMIN/DS/6 confirme que le nombre de participants par salle doit être strictement respecté par les organisateurs des réunions. Exceptionnellement, l'ADMIN/DS/6 pourrait accorder dans certains cas spécifiques des dérogations, si elle est saisie à l'avance d'une demande à ce sujet. En cas d'infraction à ce règlement, l'ADMIN/DS/6 sera contrainte à mettre l'organisateur en garde.

2.3. Disposition des panneaux pour les buffets

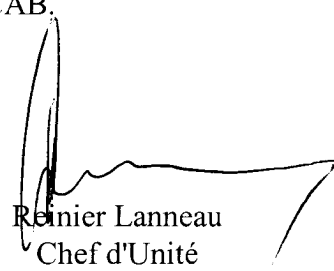
L'ADMIN/DS/6 doit marquer son accord sur la disposition des panneaux installés lors des buffets afin d'assurer que les chemins d'évacuation restent dégagés, et que l'accès aux extincteurs reste possible. L'organisateur doit respecter la disposition approuvée par l'ADMIN/DS/6.

Le SCIC examinera si la zone de bureaux au 5^{ème} étage ne peut être libérée dans le cadre de l'occupation de l'immeuble C107 par les services administratifs du SCIC. Ceci permettrait de trouver une solution plus structurelle au problème de l'organisation des buffets.

2.4. Gêne pour les occupants des travaux actuellement en cours et à venir

Le Comité de Suivi devra également suivre tous les travaux afin que ceux-ci puissent se dérouler dans les meilleures conditions d'occupation et de sécurité possibles pour les utilisateurs du CCAB.

A cette fin, il est demandé qu'un coordinateur soit nommé afin qu'un interlocuteur unique puisse être contacté en cas de problèmes, et ceci en relation avec tous les travaux qui auront lieu au CCAB.



Renier Lanneau
Chef d'Unité

Copies: Participants au groupe de suivi
 M. Zupkó